

Courrier de Tourcoing

JOURNAL REPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS : 6 mois fr. 2.50
 un an fr. 5.00

Rédaction & Administration
 1 bis, Rue de Renaix, TOURCOING

INSERTIONS : Annonces à ligne, 15 cent.
 Réclames id. 40 cent.
 Demandes d'emploi : id. 10 cent.

LE COURRIER DE TOURCOING est en vente :

au Débit de tabacs, Grand-Place chez M. Duquenooy, débitant de tabacs, rue d'Anvers.
 chez M. Cyrille Vannesbus Libraire, rue de la Dîme.
 chez M. Emile Vannesbus, libraire de du Midi
 Aux Bibliothèques de la Gare (intérieur et extérieur)

DÉSARMEMENT

M. Jaurès écrivait il y a quelques temps que la Triple-Alliance constituait un contre poids nécessaire aux ambitions visées de la France et de la Russie. C'est ignorer volontairement que le pacte conclu entre Bismarck, Tisza et Crispien n'a pas empêché la conclusion de l'accord franco-russe, mais passons.

M. de Pressencé trouve abominable que certains esprits français songent encore à prendre une revanche sur l'Allemagne. Pour tout dire, il n'admet pas que nous ayons conservé l'espoir de rentrer en possession, des provinces perdues, et, s'il était pour quelque chose dans les conseils du gouvernement, il donnerait sans doute les Vosges et la Meurthe-et-Moselle plutôt que de réclamer la dénonciation du traité de Francfort.

L'ex-professeur Herve, qui complète avantageusement le trio, est encore plus carré. Si la France, dit-il, venait à être attaquée par une nation quelconque, il répondrait à un ordre de mobilisation « par la grève des réservistes d'abord, par l'insurrection ensuite ».

Tout cela pour nous apprendre que la guerre est une chose odieuse et barbare et qu'il faut absolument éviter à l'avenir toutes les luttes entre nations et tous les appels à la force ! Nous ne sommes pas loin d'être d'accord avec eux du moins en ce qui concerne l'idée malthusienne qui les inspire. Tout en réprouvant les expressions inacceptables qu'ils se complaisent à employer, nous pensons comme eux que la guerre devrait être impossible par l'entrée et la généralisation de l'arbitrage dans les relations entre grandes puissances.

Mais tant que l'innovation de La Haye n'aura pas mieux répondu aux espérances des amis de la paix, tant que nous serons exposés à voir se renouveler d'aussi sanglants conflits que celui qui dure depuis seize mois, force sera bien à toutes les nations de l'Europe — à la France comme aux autres — de songer à se défendre et de ne rien négliger pour toujours être au état de faire face à une agression imprévue.

Une fois cet hommage rendu aux sentiments pacifiques et déboussés des grands démocrates de l'Internationale, il nous reste à établir et la chose sera facile, que MM. Jaurès, de Pressencé et Herve ne sont guère logiques avec eux mêmes.

Vouloir le désarmement général des nations, ce serait bien... si c'était possible. Mais, le préparer, entre les parties, ce serait mieux encore. Or il n'est intraitable tous les trois à ce point de vue. Quelqu'un n'a pas

la platitude de céder à toutes les injonctions est immédiatement pris pour un ennemi de l'ordre social et traité comme tel. C'est pour leur plaisir qu'on a montré le chemin de l'étranger à des milliers d'instituteurs et d'assistantes congréganistes après les avoir proprement dépouillés de leur petit patrimoine ; c'est encore pour leur être agréable et pour se concilier leurs bonnes grâces que le gouvernement poursuit avec tant de vigueur un débat dont l'issue sera une nouvelle menace pour la liberté de conscience.

Que nous parle-t-on de désarmement dans de pareilles conditions ? Avant d'y songer entre nations, il serait de beaucoup préférable de l'expérimenter chez nous. C'est ainsi qu'il serait bon de prêter en principe que nul ne pourra être inquiété ou molesté pour ses opinions et que chacun conserve le droit de penser et de parler comme bon lui semble, sous la seule réserve de ne nuire en rien au droit qu'ont tous ses voisins.

Et s'il n'y a pas de désarmement des premiers, sinon à ceux qui, depuis plusieurs années, ont pris en tout et partout la détestable habitude de tirer à boulets rouges sur quiconque n'est pas de leur avis et qui n'ont que le mot de prison à la bouche quand on ne leur demande que la liberté !

Qu'on essaie d'abord de ce moyen de désarmement, lequel est à la portée de toutes les bonnes volontés. Après quoi nous serions plus forts, et la France, mieux unie, pourrait examiner plus tranquillement la question du désarmement.

A MM. Jaurès, de Pressencé et Herve d'attacher le grelot. Nous les regardons faire.

Paul ERNST.

INFORMATIONS

Le Sénat avait à son ordre du jour de rentrée la proposition de loi — retour de la Chambre — relative au repos hebdomadaire obligatoire.

Il en a repoussé l'urgence, la question étant assez délicate pour ne pas être tranchée avec précipitation. Mais l'urgence n'ayant pu se faire sur la fixation du jour de repos, bien que le gouvernement se soit prononcé pour le repos collectif du dimanche, le projet a été renvoyé à nouvel examen de la Commission.

Entre temps le Sénat a essayé d'entamer la discussion d'une proposition de loi tendant à compléter la loi de 1894 sur les habitations à bon marché, mais, là aussi, il a fallu reculer, des pourparlers avec le ministre des Finances étant nécessaires.

Enfin après avoir voté en principe l'autorisation des communes, ou la municipalité n'a pas la disposition de la police, d'exercer un recours contre l'Etat, au cas où elle serait à répondre des suites d'un dévirement, le Sénat s'est ajourné au mardi 6 juin. En tête de l'ordre du jour est la proposition relative à l'assistance aux vieillards.

La Chambre s'est ajournée au lundi 5 juin pour reprendre la discussion du projet de loi sur la Séparation des Eglises et de l'Etat, qu'elle a laissé à l'article VIII. Le gros débat a porté pendant plusieurs séances sur l'article VI qui a été finalement voté par 290 voix contre 254.

Il s'agit que des fabriques et associations puissent être constituées devant le Conseil d'Etat ; 1° en cas de cessation dans l'association existante ; 2° création d'associations nouvelles, par suite d'une modification dans le territoire ecclésiastique ; 3° et dans le cas où l'association n'est plus en mesure de remplir son objet.

Dans des séances spéciales de matin, la Chambre continue à discuter le régime des spiritueux et notamment les moyens de répression de la fraude sur les vins.

Elle a aussi entamé la discussion d'un projet de loi qui, pour protéger l'industrie lyonnaise, propose la création de droits sur les ponges et autres solvants antiques et surtout de ceux déjà existant sur les tissus de soie pure d'origine européenne.

gés ni commissionnés, qui ont accompli deux années de service et sont présentés comme ouvriers indispensables de famille.

Parmi les pièces à présenter par les intéressés figurent : un certificat attestant une instruction suffisante, un procès-verbal d'enquête de la gendarmerie et un avis du préfet.

Les militaires réalisent dès à présent les conditions prévues adresseront leur dossier à leurs chefs de corps qui prononceront leur envoi immédiat en congé sous limitation de nombre.

Les militaires de la classe 1902 qui réaliseraient ces conditions en novembre prochain seront renvoyés en même temps que la classe 1901.

Des militaires seraient, paraît-il, autorisés à faire le service de garçons de café ou de restaurant dans des établissements de certaines villes de garnison.

Le ministre a donné des ordres pour faire cesser les faits signalés, s'ils sont reconnus exacts. Nous croyons qu'il n'y a pas eu, à proprement parler, d'autorisation de ces genres données par des chefs de corps, mais que le dimanche surtout il y a eu des permissionnaires vont individuellement servir dans divers établissements tenus parfois par leurs parents.

La température est radicalement à temps pour laisser toutes ses promesses à la récolte qui n'a eu de bien se préparer.

Déjà gelées, dans le Cher notamment, ont endommagé cependant les arbres fruitiers.

Dans l'Yonne la vigne en a subi un peu souffrir pendant généralement la vigne se développe dans de bonnes conditions. Après un déboulement très précoce l'essor avait bien été arrêté par les fraîcheurs, on peut même dire les froûds de la semaine quinquante d'avril et d'une bonne partie du mois de mai, mais il a repris et les formes apparence nombreuses et bien venues.

On peut ainsi passer la revue du vignoble français : généralement, sur tout le littoral méditerranéen, dans la Provence, le Midi, le Roussillon, la sortie est nombreuse sur les aramons, souvent moins grande sur les plants durs, tels que les carrosses.

Le Béarn promet une belle récolte. Les notes est satisfaisante aussi pour le Languedoc, l'Armagnac, la Gascogne et les Landes.

Il n'y a guère que les vieilles vignes du bas Aragne où les phylloxères a fait de sensibles progrès qui annoncent inférieure.

Le vignoble bordelais a bel aspect et pourra fournir à un rendement à peu près semblable à celui de l'an dernier, si tout va bien.

Le Dordogne présente une situation analogue. Il en est de même en Anjou. La Touraine permet d'espérer une bonne récolte, ainsi que le Loir-et-Cher, le Cher, l'Orléans et les régions du Centre, Allier et Nièvre.

La Champagne sera bien partagée ainsi que le Lorraine et les Vosges si les gelées tardives et les maladies cryptogamiques ne viennent pas prélever un tribut trop fort.

La Basse-Bourgogne se présente dans des conditions analogues. Rappelons qu'en Bourgogne, les cépages de bons crus sont moins chargés de fruits que les gamays.

Les raisins sont assez abondants dans le Beaujolais et le Maconnais.

L'Auvergne enfin promet une belle année.

Nous avons déjà dit que l'Algérie pourra, malgré quelques gelées locales, fournir du vin en quantité suffisante.

La plupart des ouvriers ruraux ne connaissent pas les conditions favorables offertes par la Caisse nationale des retraites, ils ne placent guère leurs économies qu'à la Caisse d'épargne ou le taux de l'intérêt est peu élevé.

Le ministre de l'Agriculture rappelle le principe très libéral de la loi de 1893, qui a permis aux sociétés d'établir des modes divers pour le service des pensions de retraite ou d'invalidité, soit au moyen du livret individuel, soit au moyen de fonds communs.

Il indique les avantages accordés à ce dernier système : 1° l'intérêt de 4 fr. 50 % par la caisse nationale des retraites ; 2° quart de versement ; 3° 4 fr. par membre participant des sociétés qui assurent le service de la maladie et celui de la retraite ; 4° 0,50 cent. par membre participant des sociétés ne visant qu'un seul de ces services.

lui demandé elle-même de négocier avec Rome, afin d'arriver à un nouveau « modus vivendi ». Mais c'est à Rome qu'il rencontrera des difficultés insurmontables, s'il persiste à vouloir exiger comme un préjudice qu'il y pense, que le Salmi-Sigis lui accorde la nomination des desservants.

Parmi la majorité même, on semble obsédé par ce débat interminable qui a le don de faire le vide dans la salle d'a séances comme une machine pneumatique. Dès que le président annonce qu'on va le reprendre tout le monde se répend dans les couloirs. La Commission seule reste, non pas même toute entière, en tête-à-tête avec les défenseurs des amendements, toujours les mêmes. Au banc du gouvernement, le seul ministre des Cultes, M. Bi-nveas-Martin, qui n'a pas l'air de comprendre grand chose à ce qui se fait devant lui. Et personne d'ailleurs n'y comprend rien ou plus. La semaine dernière, l'on s'en est spectacle de voir un article accepté le lendemain par ceux qui l'avaient combattu la veille et repoussé par ceux qui l'avaient proposé.

Oh ! M. Combes et sa camarilla maçonnique ont fait de la bien bonne besogne, en fait de tournant de l'histoire des peuples bien choisis. Le trouble et l'incertitude se sont partant dans le monde ; chaque nation, incertaine de son avenir et de son orientation, se concentre sur elle-même observe, dans la paix intérieure, l'honneur plein de menaces. Mais nous, nous sommes jolies en plein désordre matériel et moral, les consciences sont mises au prise, la ruspation, la délation, la haine font l'œuvre, et le vœu systématiquement à dériver la défense nationale, notre armée et notre marine, et le vœu sacrilège de planter dans le fumier le drapeau de la patrie trouve des défenseurs jusqu'à la tribune de la Chambre !

Nous vio public que hérité est fait de rayons et d'ombres. Mardi, c'était du soleil avec cette entrée éphémère d'Alphonse XIII à Paris, un million de ovations sur un d'une foule vibrante de sentiments les plus divers, — foule séduite par la bonne grâce de ce jeune souverain à qui tous les longs espoirs sont permis pour le relèvement de son pays, l'onde flétrite de ce nouvel hommage apporté par l'Europe, si longtemps honteuse, à la France relevée par la République signa des dernières années du siècle passé, foule avide de l'occasion de manifester son culte patriotique inextinguible.

Et à quel donc s'appuyait la personnalité nationale, si non à cette armée qui le acclame sur le passage des régiments défilant dressés déployés dans les avenues de la capitale ? C'est la cavalerie la plus arde, celle qui impose la paix avec dignité.

Il est-on jamais sûr de ce que réserve demain ? Il n'y a pas si longtemps encore que cette même foule portait en triomphe les marins d'Avellan et faisait au couple impérial de Russie, de la Russie amie et alié, le même accueil enthousiaste qu'elle prodige aujourd'hui au roi d'Espagne souriant.

Qui aurait dit alors que ces marins vajoins par une puissance inouïe, allaient avoir leur tombon dans les eaux de la mer Ionie, au large de Port-Arthur et dans la roccière du détroit de Corée ? Qui aurait dit que le trait, rayonnant ainsi de jeunesse et de confiance, allait connaître toutes les épreuves, la haine d'une partie de son peuple, la désorganisation de son Empire, la déroute sur tous les champs de bataille la nécessité de capituler à l'intérieur et à l'extérieur ?

Car il faudra bien en fin que le point d'honneur finisse par céder à la raison et au sentiment d'humanité si possible, si dure que puisse être desormais la paix.

La guerre que soulève la Russie n'est au bout du compte qu'une guerre coloniale poncive hors des frontières réelles, hors des eaux de l'Empire. Le politique même qui en fut la cause était une déviation du dessein primitif, pacifique et commercial qui présida d'abord à l'action russe en Extrême-Orient. Ce fut une erreur qui a déjà coûté trop d'hécatombes de vies humaines trop de deuil, pour qu'on s'arrête pas, esse hâter davantage, le sol du sang répandu.

C'est état de choses, non allié l'ont trop longtemps perdu de vue dans l'ardeur de la lutte. Ils sont vaincus, irrémédiablement vaincus depuis la dernière bataille de Tsushima. Avec la flotte de Rodjestejanski s'embrê leur dernier espoir de revanche prochaine. Ils ont tenté toutes les ruses, toutes les tentatives, pour les employer sur d'autres terrains plus naturels, en Europe, en Levant, dans l'Asie centrale, et leur activité trouvera, dans l'œuvre de réforme abordée par Nicolas II, un but autrement intéressant, extrêmement national.

Mots pour rire

Les bizarreries de la langue française.
 On dit d'un personne qui vient de mourir qu'elle s'est éteinte, et aussitôt après en parlant d'elle on dit feu un tel ou feu une telle.

L'éternelle coquetterie.
 « Je regrette, madame, de vous importuner, dit à une dame entre deux âges au soirale pol, mais pour la confection de cet acte, il faut absolument que vous donniez assentiment votre âge ».

« Soit, répliqua-t-elle dans, mais promettez-moi auparavant de l'écrire aussi fleissamment que possible ».

CHRONIQUE LOCALE TOURCOING

Nos Orateurs

Il ne s'agit plus d'avoir des députés pour légiférer et des sénateurs pour valider ou rejeter les décisions des premiers. Il se forme dans les deux chambres, des groupements politiques, qui ont la préférence de s'imposer ou plutôt d'imposer leurs vœux aux ministres qui appartiennent à leur catégorie politique.

Comme le disait avec raison M. Ribot, il est facile que les députés élisent, il est plus difficile qu'ils les valent. Il ne sont pas écoliers, parce que la commission de la séparation subit l'influence impérieuse de la délégation des gauches. De reste, et c'est plus évident que la participation effective des groupes de gauche : dans l'élaboration des amendements présentés par le rapporteur.

Les dispositions libérales qui étaient fait jour par le vote de l'article IV, ont à tel point liquidité, avarié même, les anciens blocards, que, sous prétexte de défendre les prérogatives de l'Etat laïque, contre les sollicitations prétentions de l'Eglise catholique, — car c'est contre cette dernière que se sont lignés tous les laïques de la franc-maçonnerie — ils ont tenu un concubinage secret et décidé de contrôler l'œuvre par un amendement adroitement rédigé, les effets de l'article IV.

C'est pas que cet article, lui redonné ait une portée bien grande : il reconnaît, chose qui n'ignore sans exception ceux qui font professe d'un athéisme, la hiérarchie de l'Eglise catholique, il stipule que dans la dévolution des biens des fabriques, l'association qui sera déclaré bénéficiaire des biens, devra avoir à sa tête un prêtre catholique, lequel sera approuvé par son évêque. Rien n'est plus logique, car un prêtre qui ne tiendrait pas les pouvoirs de son évêque, qui s'imposerait sans le consentement de son évêque, ne serait plus un prêtre catholique, mais un prêtre schismatique, et comme tel exclu de la société des fidèles. Nos jacobins modernes savent tout cela, n'en doutons pas, mais ce qu'ils travaillent, c'est le secret de donner naissance aux schismes et de saper par la base la hiérarchie ecclésiastique de l'Eglise catholique. Impuissants à annuler un vote acquis, ils emploient ce moyen détourné, au moyen hypocrite, pour annuler ou restreindre les effets de l'article IV.

La Chambre des députés se dégageant à un mois d'intervalle, à deux votes l'article VI, sonnoisement amendé par la délégation des gauches, et de retour à l'arbitraire ouvrira la voie à des procès de l'indépendance, qui seront de par la loi, soumis à l'examen du Conseil d'Etat. Pour nos lecteurs qui ont peut-être courus des choses de la politique, nous dirons que cette délégation des gauches est composée de majeure partie d'avocats et de médecins riches, et parmi ces derniers nous possédons député M. Dron. En effet le Journal Officiel produit son nom comme étant l'un des signataires de l'amendement présenté par la délégation.

S'il nous fallait rendre compte des débats que cet amendement a soulevés, nous n'en dirions pas, hors nous nous devons à dire que M. Dron n'a sans doute pas été capable de défendre convenablement cet amendement, car il est resté Agé sur son banc, et ses co-signataires Demoult et Luygoux ont seuls assumé cette tâche ingrate. Paroissien, succédant à M. Ribot, notre sympathique député M. Grossain, aussi modeste dans son savoir que M. Dron est orgueilleux dans ses domes sciences, a démontré juridiquement ses applaudissements de centre et de la droite, que cet amendement hypocrite était inspiré par un esprit de parti. M. Dron n'est bien gardé de répondre à son collègue de Tourcoing, car il n'aurait pu empêcher ce docteur de faire une comparaison qui n'aurait pas été à son honneur.

Cependant quand on vote volontiers ses étiquettes, quand on méconnaît chez soi ses adversaires politique tout talent oratoire, on devrait valoir avec empressement l'écou-